



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 12 avril 2023

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 5 avril 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M^{me} Claudie SONNET, Vice-Présidente, M^{me} Christine BOURDEL, M^{me} Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M^{me} Brigitte PALIERNE, M^{me} Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU, M^{me} Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAUT, Président (avait donné pouvoir à M^{me} Claudie SONNET), M^{me} Jocelyne GAUTIER.

Objet : **Compte Administratif 2022 - Affectation des résultats**
Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant

EXPOSÉ

Le Conseil d'Administration délibérant sur le Compte Administratif 2022 du budget du CCAS, dressé par Monsieur Alain HUNAUT, Président.

DÉCISION

Article 1^{er} : Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2022 qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

Section d'investissement Résultat 2022..... - 5 105,75 €

Soit un résultat cumulé :

Résultat 2022 - 5 105,75 €

Résultat 2021 - 31 558,71 €

de -----
- 36 664,46 €

Section de fonctionnement Résultat 2022..... 60 362,00 €

Soit un excédent cumulé :

Résultat 2022 60 362,00 €

Résultat 2021 97 737,20 €

de -----
158 099,20 €

Article 2 : Propose d'affecter le résultat du Compte Administratif lors du vote du budget primitif 2023, de la manière suivante :

- Affecte 36 664,46 € de l'excédent de fonctionnement cumulé à la section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour satisfaire le besoin de financement (déficit d'investissement 36 664,46 € inscrit au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » de la section d'investissement) ;

- Affecte 121 434,74 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

Article 3 : Constate que le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant correspond aux décisions budgétaires du Conseil d'Administration.

Article 4 : Adopte le Compte Administratif 2022, approuve l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.

Vote : 10 voix POUR (dont 1 pouvoir).

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 12 avril 2023

Pour Le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230419-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2023

Publication le : 19-04-2023

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10 (dont 1 pouvoir)
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : - 5 AVR. 2023

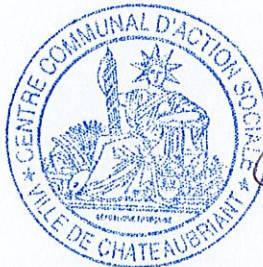
Présenté par (1) .
 A , le 12 AVR. 2023

CHATEAUBRIANT

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le 12 AVR. 2023

CHATEAUBRIANT

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



La Vice-Présidente,

Claudie SONNET

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : . Le Conseil d'Administration

M. HUNAUT

Excusé

M^{me} BOURDEL

Bourdel

M^{me} GITEAU

Giteau

M. GAUDIN

Gaudin

M^{me} PALIERNE

Palierne

M^{me} GAUTIER

Excusée

M^{me} DURAND

Durand

M. GUILLEMOT

Guillemot

M. BOISSEAU

Boisseau

M^{me} HAVARD

Havard

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230419-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2023

Publication le : 19-04-2023

Pour le Président,
 La Vice-Présidente
 Claudie SONNET



Sonnet